



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0354

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 4° - Villeurbanne

objet : Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre de l'évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Avenant n° 3

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0354**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 4° - Villeurbanne

objet : **Contrat de plan 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Est Métropole habitat (EMH) dans le cadre de l'évacuation du site de l'ancien collège Maurice Scève - Avenant n° 3**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Depuis septembre 2018, le site de l'ancien collège Maurice Scève situé à Lyon dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, accueille de jeunes hommes en situation précaire, avec, depuis le départ, une régulation de cette occupation par des bénévoles. Compte tenu de la situation particulière du site et de la gestion par les bénévoles, la Métropole a conventionné avec les associations Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) et le Foyer Notre Dame des sans-abris (FNDSA) pour apporter un soutien en matière d'alimentation, de gestion technique et d'accompagnement social pendant toute la période d'occupation.

Dans le cadre de l'évacuation du site en octobre 2020, la Métropole a lancé une consultation auprès des associations du secteur, pour organiser la mise à l'abri des jeunes concernés. En effet, dans le cadre du "plan zéro remise à la rue" déployé à l'issue du premier confinement, des terrains, propriété de la Métropole, ont été identifiés, en accord avec les villes, pour permettre d'accueillir ces personnes. Deux sites vont être équipés par l'association Le Mas (rue Rockefeller à Lyon 3° et rue Léon Blum à Villeurbanne). Il convient, sur la base de la proposition d'Alynea et de l'OPH EMH dont le projet a été retenu, d'équiper un 3<sup>ème</sup> site, situé 8 rue des Fleurs à Villeurbanne, propriété de la Métropole.

**II - Projet**

Le site du 8 rue des Fleurs accueille le bâti d'une ancienne école qui permet, moyennant travaux, d'accueillir la cinquantaine de personnes visées. La reconversion du site, à travers une réhabilitation sommaire des locaux existants, offrira un confort plus important que d'autres solutions de relogement.

EMH bénéficie d'une expérience confirmée dans ce domaine, avec la conduite fin 2016 d'une opération similaire pour le compte de Forum réfugiés et la création du centre d'accueil et d'orientation (CAO) sur le site de l'ancien institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Villeurbanne.

Le coût d'investissement pour cette action d'aménagement du site est évalué à 720 000 € TTC par EMH. Les travaux d'aménagement portent sur des adaptations des locaux pour créer des espaces plus individuels (transformation de salle de classes notamment), sur la mise en sécurité (électricité) et l'apport de confort (chauffage, cuisine, sanitaires et meubles).

Comme précisé dans la délibération du Conseil n° 2016-0995 du 1<sup>er</sup> février 2016, il est proposé d'alimenter, par report de crédits non utilisés sur la période 2016-2018, l'enveloppe dédiée au soutien au développement et aux projets collectifs du pôle public de l'habitat à hauteur de 720 000 € en investissement afin de concrétiser ce projet.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 720 000 €, au profit de l'OPH EMH pour la réalisation de travaux sur le site de la rue des Fleurs à Villeurbanne.

Cette subvention exceptionnelle sera intégrée au contrat de plan d'EMH par avenant n° 3 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant total de 720 000 €, au profit de l'OPH EMH, dans le cadre des actions d'investissement conduites au 8 rue des Fleurs à Villeurbanne pour la mise à l'abri de jeunes sans domicile,

b) - l'avenant n° 3 au contrat de plan 2016-2020 à passer entre la Métropole et EMH.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à signer le dit avenant.

**3° - La dépense** correspondante, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - soutien au logement social, individualisée le 24 juin 2019 pour un montant de 13 450 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P14O5063.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204, pour un montant de 720 000 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 576 000 € en 2020,
- 144 000 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**